

Vous avez reçu	Vous auriez pu recevoir
<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous avons annoncé lors des réunions d'information de cette semaine que nous allions imposer à certains collaborateurs de prendre leurs congés d'été au mois d'août.</p> <p>Conformément à loi, vous devez prendre 4 semaines de congés dont 12 jours consécutifs entre juin et fin octobre et nous pouvons individuellement imposer des congés à condition de respecter un délai de prévenance de deux mois.</p> <p>En conséquence, La direction vous demande de poser 3 semaines de congés du 10 au 30 août 2020 pour respecter le délai de prévenance. Mais si vous souhaitez prendre ces 3 semaines à partir du 15 juillet, sachez que nous l'accepterons.</p> <p>Bien cdt, Le service du personnel</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Depuis le début de la crise du COVID, notre but a été de sauvegarder à la fois l'entreprise Partenor mais aussi les emplois, vos emplois, et pour cela nous vous avons demandé, à regret, mais dans une logique de conservation des intérêts de chacun, de solder vos RTT et de prendre une partie des congés que vous aviez sauvegardés sur votre CET. Nous vous avons placés en activité partielle aussi en essayant de vous causer le moins de perte de salaire possible. Nous ne pensions pas devoir faire à nouveau appel à vous, mais cette fois ci, ce sera sous la forme du volontariat.</p> <p>La rentrée, en Septembre, est le moment à ne pas rater cette année puisque les 6 premiers mois auront tourné au ralenti. Nous pensons que nos clients vont à nouveau faire appel à toutes nos forces et pour cela, il faut que nous soyons tous disponibles, vous compris.</p> <p>C'est pourquoi nous avons décidé de vous faire la proposition suivante : chaque collaborateur qui prendra au moins 3 semaines de congés durant les mois de juin, juillet ou août et qui ne demandera à solder ses congés qu'au-delà du 31 octobre, se verra octroyer 2 jours de congés supplémentaires.</p> <p>Nous espérons compter sur vous, c'est pourquoi nous tenons à faire ce geste pour vous remercier de votre compréhension et de votre solidarité.</p> <p>Très cordialement, Le Service du Personnel.</p>
<p><i>Ici, c'est la Loi qui prime, pas de compassion, juste la vision du gestionnaire, sans explication réelle mais avec tous les éléments pour être conforme à la loi.</i></p>	<p><i>Ici, ce qui aurait pu être écrit, dit et fait. Ne nous étonnons pas de la suite... Dans l'histoire de l'entreprise, depuis 1991, c'est la première fois que les dates de congés sont imposées.</i></p>